



SANTÉ, SOLIDARITÉ

Mutuelle solidaire : le CCAS signe une convention de partenariat

Lundi 19 mai, le CCAS a signé une convention de partenariat avec trois organismes pour proposer une offre de mutuelle solidaire à toutes les Briochines et Briochins.

Publié le 19 mai 2025

Ne pas avoir de complémentaire santé peut pousser certaines personnes à renoncer à se soigner. Étudiants, travailleurs intérimaires ou en emploi précaire, personnes âgées ne bénéficient pas de mutuelle obligatoire employeur et sont donc parmi les plus vulnérables.

Pour améliorer l'accès aux soins de toutes les Briochines et Briochins, le CCAS a souhaité agir en leur permettant d'avoir accès à une couverture santé complémentaire sans conditions de ressources, d'âge ou de santé. Ainsi, le 19 mai, il a signé une convention de partenariat avec trois organismes – la Mutuelle familiale, Mutualia et Groupama - pour proposer une offre de mutuelle solidaire, avec des tarifs et un niveau de couverture avantageux, dédiée aux habitants de Saint-Brieuc.

Outre l'accessibilité à tous, le partenariat implique pour les trois mutuelles :

- une affiliation à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) ou un soutien des usagers dans les démarches vers la CSS ;
- une présence physique sur Saint-Brieuc et une facilité de contact ;
- de l'expérience et une connaissance du territoire ;
- des permanences dans des structures partenaires ;
- une ou deux actions de prévention par an.

Les offres sont disponibles auprès de chaque organisme. Pour faire connaître le dispositif, une réunion publique est organisée le lundi 26 mai à 10h à l'Hôtel de Ville et un stand sur le marché est prévu le mercredi 18 juin.